

SICTOM  
SUD-ALLIER

## OBJECTIF 2012/2016 : RÉDUCTION DES DÉCHETS

Bac ou sac jaune, point tri, poubelle réservée aux ordures ménagères ... avant de jeter mes déchets, je vérifie que les consignes de tri sont respectées pour éviter des coûts supplémentaires. **JE NE DEPOSE PAS D'EMBALLAGE METALLIQUE ou en VERRE ni de VEGETAUX DANS MA POUBELLE !**

Je trie mes emballages

### ✓ Les emballages métalliques

Canettes, bouteilles de sirop en métal, boîtes de conserve, aérosols et barquettes en aluminium : ces emballages, une fois bien vidés, doivent être déposés dans votre bac/sac jaune ou dans la colonne «plastique/métal» de votre point tri et non avec les ordures ménagères. Ces emballages seront ensuite recyclés.

### ✓ Les emballages en verre

Bouteilles, bocaux et pots en verre doivent absolument être déposés dans l'une des 533 colonnes à verre déployées sur le territoire du SICTOM Sud-Allier pour que leur recyclage soit possible. Il est formellement interdit de jeter les emballages en verre dans les bacs/sacs jaunes et dans les ordures ménagères, pour préserver la sécurité des agents de collecte et de tri.

Je dépose en déchetterie

### ✓ La ferraille

Vieux outils, casseroles, poêles ... tous les métaux, ferreux ou non ferreux et sans produit toxique, doivent être dirigés vers les déchetteries et non être jetés avec les ordures ménagères. Ils seront ainsi recyclés à moindre coût.

### ✓ Déchets végétaux

Les déchets verts doivent être compostés à domicile ou dirigés en déchetterie (s'il s'agit de volumes importants) et non être déposés avec les ordures ménagères.



[www.sictomsudallier.fr](http://www.sictomsudallier.fr)

**AGISSONS ENSEMBLE !**